



Nicolas Wapler

A la cathédrale

Croisade ou conversion ?

(Pièce en deux parties)



180523

EDITIONS DE GRESTAIN,
2169 ROUTE DE L'ESTUAIRE, 27210 FATOUVILLE-GRESTAIN
NICOLASWAPLER@GMAIL.COM
SDG

Préface :

XII^{ème} siècle : La grande affaire pour les gens de ce temps était de faire son salut, d'éviter la damnation promise aux pécheurs et de mériter la béatitude.

La pièce met en scène un chevalier qui se sent coupable d'avoir commis ce que nous appelons aujourd'hui un « crime de guerre ». Ce qu'il éprouve, c'est le bien connu « stress post-traumatique » des soldats, mais tel qu'il pouvait être ressenti à cette époque.

Comment espère-t-il s'en guérir et échapper à la damnation ? Par la pénitence pense-t-il. Mais sous quelle forme. Notre chevalier patauge.

Un ami, un bâtisseur d'églises, qu'il avait de longue date perdu de vue et qu'il rencontre par hasard sur le porche d'une cathédrale va-t-il l'aider ?

Après un mouvement de recul, ce dernier se sent le devoir de le conseiller, de lui éviter de se fourvoyer dans des impasses.

Le contexte historique

Le roi de France Louis VII « le Jeune », croyant son autorité menacée par Thibaut de Champagne, envahit ses domaines, dévastant bourgs et villages.

Le saccage de Vitry en Perthois (1143) fut l'épisode le plus tragique de cette guerre. Les soldats du roi, incendiant des maisons, mirent le feu à l'église où périt presque toute la population qui s'y était réfugiée.

Pris de remords, le roi tint à rencontrer Saint Bernard l'abbé de Clairvaux qui depuis longtemps dénonçait sévèrement son comportement.

J'ai rédigé cette pièce en m'appuyant sur des documents, pour beaucoup cités par Martin Aurell dans son ouvrage « *Des chrétiens contre les croisades* » Pour d'autres dans celui de Cyrille Vogel « *Le pécheur et la pénitence dans l'Eglise ancienne* ». Ces documents, nous parlent des faits, du droit, des institutions et des pensées des hommes de ce temps ; de Saint Bernard, de Pierre le Vénérable, de Grégoire VII et de nombreux évêques, abbés et lettrés du milieu du XII^e siècle.

Nicolas Wapler

Chronologie :

1143 Drame de Vitry en Perthois

1144 le 24 décembre, prise d'Edesse par les Turcs

1146 Vézelay

La scène se passe quelques semaines avant la rencontre de Vézelay où, à l'appel de Saint Bernard et du pape tout un peuple allait se faire « croisé ».

Les personnages :

L'homme chargé d'assiéger Vitry et responsable de son saccage était le comte de Vermandois. Je n'ai repris de lui pour camper le personnage du chevalier que le fait qu'il était un proche de Louis VII.

Le bâtisseur est un personnage imaginaire. Architecte et bâtisseur de ces églises romanes richement décorées d'images sculptées selon la tradition des imagiers lombards.

A la Cathédrale

Dialogue entre un chevalier et un maître bâtisseur à la veille de la deuxième croisade

Le bâtisseur : Chevalier ! Depuis tant d'années ! (*Il s'approche du chevalier qui a l'air comme prostré*) Me reconnais-tu ?

Le chevalier : (*revenant à lui*) Maître Guillaume !

Le bâtisseur : Tu m'as l'air bien triste. Quelque malheur dans ta famille ? Ta mère ?

Le chevalier : Non. Ma mère est âgée, elle souffre des jambes mais elle va bien.

Le bâtisseur : Es-tu allé vénérer le saint dont les reliques sont ici ? Les miracles qu'il accomplit sont innombrables.

Le chevalier : Saint Experius ? ⁱ Il ne peut pas m'exaucer.

Le bâtisseur : Alors, dès demain, viens avec moi à l'abbaye de Grestain où j'achève la construction de sa nouvelle église abbatiale. Elle possède dans son trésor une merveilleuse relique : La bourse de la Sainte Vierge. Un don fait naguère par le duc Guillaume à sa très chère abbaye de Grestain où sa mère, Arlette, est inhumée.

Quel meilleur moyen peut-on trouver pour se rapprocher de la Vierge Marie, de cette femme qui, plus qu'aucune autre, portait en elle le souci des siens ?

Implore-la ! Elle te comblera de grâces et ta mère s'en trouvera soulagée. ⁱⁱ

Le chevalier : Je sais que la vénération des reliques apporte beaucoup de grâces, mais elles ne peuvent laver d'un péché.

Le bâtisseur : C'est un péché qui te tourmente ?

Le chevalier : Un péché, de tous le plus grave.

Le bâtisseur : Il n'en existe aucun que Dieu ne puisse pardonner. Sais-tu que dire ses fautes même à un laïc est une manière de montrer à Dieu la contrition nécessaire au pardon ? Et il l'accorde !

Dis-moi tout. Je garderai le secret et pourrai te conseiller. ⁱⁱⁱ

Le chevalier : C'était pendant la guerre que le roi Louis, il y a deux ans, a livrée à Thibaut de Champagne. Je commandais la troupe qui, assiégeait Vitry ^{iv}. Sur l'ordre du roi ma mission était de prendre la ville et de mâter en elle par la force toute résistance.

Le bâtisseur : Vitry ! Le massacre ! L'incendie ! C'était toi ?
(effrayé mouvement de recul. Au cours du récit du chevalier il montrera des signes de consternation)

Le chevalier : Mes hommes et moi !

Le bâtisseur : Tes hommes ! Tu n'as pas su les retenir !

Mais toi, le chevalier exemplaire, je ne peux pas imaginer...

Le chevalier : Moi aussi j'ai tué. *(pendant le récit le bâtisseur cache son visage, prostré à son tour)*

Les murailles à peine franchies, je me suis trouvé face à un jeune, presque un enfant, qui avait peine à soulever sa lourde épée. Si je l'avais seulement menacé, il se serait rendu ou enfui. Mais non. Je l'ai ...

Le bâtisseur : Mais pourquoi ? Tu voyais bien qu'il s'agissait d'un enfant incapable de se battre, d'un civil peut-être, un chrétien, un frère.

Le chevalier : Non ! Je n'ai vu en lui qu'un obstacle sur mon chemin !^v

Le bâtisseur : Quelle horreur !

Le chevalier : C'est alors qu'à grands cris, j'ai lancé mes soldats à la poursuite de tous ceux qui dans la ville semblaient vouloir nous résister, soldats et habitants.

Le bâtisseur : Des civils !

Le chevalier : Des civils ! Beaucoup, qui se battaient pour permettre à d'autres d'aller se réfugier dans l'église.

Le bâtisseur : Pourquoi n'as-tu pas, toi, leur chef, contrôlé tes hommes comme ton devoir l'exigeait ?

Le chevalier : J'aurais dû. J'aurais pu ! Je ne l'ai pas fait.^{vi}

Le bâtisseur : Mais pourquoi ?

Le chevalier : Parce que je voulais la victoire. J'étais comme possédé par un démon. J'ai laissé mes hommes courir en tous sens sur les places et dans les ruelles, tuant tous ceux qu'ils rencontraient, allant même dans les maisons où certains ont commis le pire.

Le bâtisseur : (*effondré*) Le pire ?

Le chevalier : (*hors de lui*) Je suis entré dans une maison dont la porte était défoncée, et j'ai vu...

Le bâtisseur : Tais-toi ! Ne dis plus rien !

Le chevalier : (*prenant le bâtisseur par les épaules*) Non ! Il le faut !

Là, j'ai vu... dans l'obscurité,^{vii}

Le bâtisseur : (*criant*) Tais-toi !

J'ai vomi. Mes jambes se dérobaient sous moi, j'ai cru que j'allais tomber et je suis sorti. Je me suis assis, dos contre un mur.

J'ai vu les maisons en flamme et le feu qui a pris dans la toiture de l'église. Mille trois cents hommes femmes et

enfants périrent dans l'incendie. Et d'aucuns des nôtres qui riaient. J'entends encore leurs cris joyeux, comme s'ils assistaient à une fête.

J'étais paralysé à tel point qu'un de mes lieutenants passant devant moi a cru que j'étais mort.

Le bâtisseur : Mort !

Le chevalier : Comment est-ce que je me suis réveillé de cette mort ? Je ne sais pas.

Depuis, (*mentrant sa main*), je ne cesse de regarder ma main avec horreur et je suis hanté nuit et jour par des visions d'épouvante.

Le bâtisseur : Epouvante !

Le chevalier : Je me trouve tout entouré de flammes, flammes de cet incendie et flammes de l'enfer. J'entends les cris et les rires de ces hommes et des diables qui m'assaillent, moi qui suis déjà en enfer, pour me conduire dans l'éternel enfer dont les portes me sont grandes ouvertes.

Oh Dieu !

Le bâtisseur : (*se prenant la tête dans les mains*) L'enfer !
hésitant réfléchissant, ne sachant que dire, arpentant la pièce puis, s'approchant du chevalier qui lui tourne le dos

J'ai souvent entendu le récit de moines qu'un ange, la nuit, a conduits en enfer, mais c'était toujours pour leur édification. Pierre, l'abbé de Cluny m'a raconté l'histoire d'un soldat, comme toi. Le chevalier Gunthelm.^{viii} Il s'était fait moine mais un jour il quitta son monastère pour reprendre les armes. De nuit il fut conduit par Saint Benoît au paradis, puis par l'Archange Raphaël en enfer où il vit comment les diables suppliciaient les damnés. Revenu de ce voyage, il a pris la bonne décision, il a regagné son monastère.

Le chevalier : Que me racontes-tu là ? Cet homme n'était coupable que d'un bien petit péché ! Saint Benoît ! L'archange Raphaël ! Moi, c'est un diable qui, me saisissant par l'épaule de sa griffe, m'a conduit en enfer. J'en ai gardé la marque pendant des semaines.

Ah, que faire pour obtenir de Dieu le pardon. ^{ix} Deux ans de torture.

Le bâtisseur : On dit que le roi a été bouleversé.

Le chevalier : Plusieurs fois il m'a dit « Nous avons commis là un grand péché ! ».

Le bâtisseur : (*sévère*) Il est vrai que la guerre est un péché. L'Eglise le dit. Gratien, le grand canoniste, l'affirme très clairement dans son *Décret*. ^x Tous les conciles interdisent la guerre et interdisent d'attenter à la vie et aux biens des civils : femmes, enfants, paysans, bourgeois, marchands. ^{xi}

Le chevalier : Et moi qui n'ai rien fait pour les défendre !

Le bâtisseur : Mais ce péché, c'est d'abord le roi qui l'a commis. C'est lui qui a décidé cette guerre. Pas toi !

Le chevalier : Il l'a décidée, mais je l'ai faite. C'est moi qui ai disposé les machines de siège, commandé le franchissement des murs, lancé mes hommes au combat, tué.

Cet incendie, c'est moi, plus encore que les soldats qui portaient les torches.

Ah, que faire pour ne pas être damné, pour obtenir de Dieu la réconciliation. ^{xii} Deux ans de torture.

Le bâtisseur : Seule l'Eglise peut t'en donner le moyen. Tu es sûrement allé voir un prêtre. Que t'a-t-il dit ?

Le chevalier : Les prêtres m'ont tous renvoyé. Pour eux je n'étais coupable de rien. Je n'avais tué personne, voulu la mort de personne, n'avais nourri dans mon cœur aucun désir de vengeance. Bien au contraire, j'avais fidèlement rempli mon

service. Mon péché ne se trouvait nulle part dans les pénitentiels qu'ils consultaient.^{xiii}

Un de ces prêtres, ne sachant que dire, m'a interrogé. Avais-je volé ? Battu quelque moine ? Injurié quelqu'un ? Fait quelque faux serment ?

Pour ne rien laisser dans l'ombre, j'ai avoué, mais des riens. Avais-je commis un adultère ? Je lui ai raconté ma tendresse pour une jeune fille, parente de ma femme. Il s'empara de mon innocent propos. Pour lui c'était un adultère en pensée. Consultant son pénitentiel, il a taxé ce crime, fort grave à ses yeux, de trois ans de jeûne, le premier au pain et à l'eau, les deux autres sans viande ni vin. Puis le port du cilice, l'interruption de tout rapport charnel avec ma femme. La réconciliation devant m'être accordée au terme de ce délai.

Pour mon péché, rien ! Il a eu beau chercher dans son livre, il n'a, lui non plus, rien trouvé.

Le bâtisseur : Tu es marié ?

Le chevalier : Oui. Seule ma femme m'a compris. Peu après le drame de Vitry, pour devancer mon désir de pénitence elle m'a demandé de consentir à ce qu'elle prenne le voile. Elle a rejoint les sœurs du Paraclet dont Héloïse est l'abbesse. Elle me recommande d'entrer dans les ordres. Mais quel soulagement cela m'apporterait-il ?

Le bâtisseur : Entrer dans les ordres est comme un second baptême. Comme le baptême qui lave l'homme de la tache originelle, les vœux que tu prononcerais te laveraient de tous tes péchés, sans même qu'il soit besoin de les avouer ni de faire quelque pénitence que ce soit. C'est un bon conseil qu'elle te donne.^{xiv}

Le chevalier : Cela ne me procurerait pas la paix. Comment être absous d'un crime affreux sans pénitence ? Ce que je souhaite de tout mon cœur, c'est l'aveu de ma faute à un évêque. Couché de tout mon long devant l'autel en présence de toute l'assemblée des fidèles en larmes. L'évêque m'aspergerait d'eau bénite et me couvrirait de cendres. Puis, en larmes lui aussi,^{xv} il me chasserait de l'église devant laquelle je me présenterais le lendemain, habillé en pénitent. Là il me signifierait ma pénitence. Une pénitence à la hauteur de mon péché.^{xvi}

Le bâtisseur : Il n'est dans l'Eglise aucun ordre plus sévère que l'Ordre des pénitents.

Jeûne, cilice, interdiction de communier au corps et au sang du Christ^{xvii}. Interdiction de participer aux offices ailleurs que dans le coin le plus sombre de l'église. Port constant de l'habit infamant de pénitent. Et cela pendant toutes les années imposées par l'évêque qui précèdent la réconciliation.

Plus encore. Celle-ci ne met pas fin à toutes les mortifications. Certaines sont à vie : Interdiction d'occuper des emplois, de porter les armes, de tenir commerce, de vivre autrement que dans une chasteté parfaite...

Le chevalier : Mais c'est ce que je désire !

Le bâtisseur : Ce que tu me dis là concerne les péchés publics qui ont provoqué un scandale public, comme celui de l'empereur Henri IV qui lui a valu d'être excommunié par le pape^{xviii}. Pour être absous de son péché, à Canossa, pendant trois jours et trois nuits, pieds nus dans la neige, il a supplié le pape de le libérer de l'excommunication qui le frappait. Le pape, ému par l'humiliation volontaire de l'empereur, a levé l'excommunication, mais non les autres interdits, qu'en tant que pénitent, il était tenu de respecter jusqu'à la fin de ses

jours, et en particulier celui de porter la couronne impériale.

xix

Le chevalier : A scandale public, pénitence publique. C'est elle qu'il me faut !

Le bâtisseur : Le péché dont tu t'accuses, si grave qu'il soit, n'est pas ce qu'on appelle un scandale public

Le chevalier : (*tristement ironique*) Va donc à Vitry. La mort de tous ces chrétiens a bien été publique !

Le bâtisseur : Je ne vois pas non plus en quoi une pénitence publique plairait plus à Dieu qu'une pénitence accomplie en secret.

Le chevalier : L'humiliation ! Le Christ, pour nos péchés, c'est publiquement qu'il a souffert sa passion, qu'il a été humilié, fouetté, qu'il a essuyé les crachats, a été couronné d'épines, a porté la croix sur laquelle il a été cloué. Et cela pour l'expiation des péchés qui n'étaient pas les siens. ^{xx} Et moi qui suis coupable, c'est en cachette que je devrais expier ?

Le bâtisseur : Frère. Ton désir d'expiation, c'est à Dieu que tu dois l'offrir. A Lui seul. C'est devant Lui que tu dois t'humilier, pas devant les hommes.

Le chevalier : Devant les hommes aussi ! Lorsque le roi m'a demandé de l'accompagner à Clairvaux pour rencontrer l'abbé Bernard. C'est à cela que j'aspirais. Seul moyen, pensais-je, d'éviter la damnation.

A peine arrivés, il a été reçu par l'abbé. En sortant j'ai bien vu à son visage qu'il était soulagé d'un énorme poids. J'imaginai qu'il s'était confessé à Bernard et que celui-ci lui avait imposé la pénitence appropriée en expiation du crime de Vitry. ^{xxi}

Ce fut alors mon tour de voir le saint homme.

Il me reçut longuement. Je lui ai dit que seule une pénitence publique serait à même de me réconcilier avec Dieu. Il m'a

repris avec douceur me disant qu'ainsi je me chargerais d'un autre péché très grave celui d'entacher l'honneur du roi. Un honneur qui appartient à toute la chrétienté. ^{xxii} ^{xxiii}

Il m'a dit ensuite que j'étais beaucoup trop jeune pour une pénitence publique qui donne lieu à une réconciliation qui ne peut être accordée qu'une seule fois dans la vie, l'Eglise ne pouvant plus la renouveler en cas de nouvelle chute.

Le bâtisseur : Et c'est vrai. Rechute dans le péché, l'Eglise ne peut plus rien pour toi. Qui sait ce que la vie te réserve, les occasions de pécher qu'elle mettra sur ta route, les tentations ? Et après ? La damnation ?

Le chevalier : Il m'affirma que Dieu lui-même m'offrirait le moyen de me racheter et que pour cela je devais faire confiance au roi et m'en remettre à lui.

Le bâtisseur : En effet, ce n'est pas à toi de décider de ta propre pénitence.

Le chevalier :

De retour à Paris, le roi souriant ne me dit que ce seul mot.
« Attends seulement ! »

Le bâtisseur : Alors confiance !

Le chevalier : J'ai attendu.

A l'approche de l'Avent le roi et moi nous sommes rendus à Bourges. Là, pendant la nuit de Noël, il a annoncé sa décision d'aller en pèlerinage à Jérusalem.

Jérusalem !

Maintenant je viens d'apprendre que le pape offre à tout chrétien qui prendra la croix, une indulgence plénière, quel que soit son péché.

Bientôt, autour du roi et de l'abbé Bernard, d'innombrables seigneurs, chevaliers, bourgeois et vilains se réuniront à

Vézelay. Tous pour se faire croisés. Indulgence plénière ! Certes, offerte collectivement, sans aveu de mon péché et sans autre pénitence que mon départ. Mais indulgence plénière !

Le bâtisseur : (*fermement*) Mon ami, la contrition si sincère et douloureuse dont tu me fais part me montre que ce n'est pas la voie que tu dois prendre.

Te croiser ! Te mettre sous les ordres du roi qui te demandera d'assiéger une ville, de tuer des gens, d'incendier des maisons. Les flammes qui te hantent, ce ne sont pas des nouveaux incendies qui pourront les éteindre ? Tous ces diables qui te torturent te tortureront encore davantage.

Le chevalier : (*surpris, avec la petite voix de qui sent qu'il a tort*) Il s'agit de combattre les Sarrasins !

Le bâtisseur : Ce sont des païens. Mais écoute à ce sujet ce qu'un pape naguère a écrit à un seigneur de Barbarie :

« Nous et vous, nous nous devons mutuellement la charité plus encore que nous ne la devons aux autres peuples, puisque nous vénérons et confessons, de façon différente il est vrai, le Dieu Un, Créateur des siècles et Maître des mondes. Un Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés et qu'aucun d'eux ne se perde ».^{xxiv}

Le chevalier : Pourtant, maintenant, le pape appelle à les combattre. Edesse, ville chrétienne depuis toujours, vient de tomber sous le joug des Turcs. Ils ont profané ses églises, massacré ses habitants. Toutes les terres chrétiennes du Levant sont en danger. Jérusalem, la ville où le Christ a souffert sa passion a besoin de notre secours.^{xxv}

Le bâtisseur : (*ton dubitatif*) Il est vrai qu'en cas d'échec de la parole bienveillante, l'usage des armes est tenu pour légitime lorsqu'il s'agit de rétablir le droit, de punir les crimes ou de

reconquérir ce qui a été injustement arraché par la violence. Gratien le concède. ^{xxvi}

Le chevalier : Il est donc de mon devoir de coudre la croix sur ma poitrine. Devoir de pénitent, de chevalier et de vassal.

Le bâtisseur : (*fermement*) Devoir pour certain ? Qui sait ? Mais pas pour toi !

Dès ton départ tu rencontrerais de fort mauvais compagnons. Souviens-toi des massacres de juifs qu'en chemin certains ont commis, ces sept cents hommes femmes et enfants réfugiés dans le palais de l'archevêque de Mayence qui tentait de les sauver... Ils les ont tous tués.

Les juifs ne confessent pas le Christ, mais ce sont eux qui ont reçu en premier la Révélation divine. Les molester est un péché. ^{xxvii}

Souviens-toi de ces pèlerins qui, Jérusalem à peine conquise, ont passé au fil de l'épée tous ceux qui n'étaient pas chrétiens, ^{xxviii} des vieillards jusqu'aux nourrissons. Saurais-tu, mieux qu'à Vitry, contenir la folie de tels hommes ?

Souviens-toi que Dieu punit les iniquités. Les Pères le confirment :

« Toute victoire, remportée par des ennemis, provient des justes jugements de Dieu pour punir son peuple de ses péchés » ^{xxix}

Le chevalier : Mais l'urgence du danger, le pape et l'abbé Bernard qui appellent à se croiser ?

Le bâtisseur : Bernard est un homme de foi. De tout son être il veut le salut de tous par amour de Dieu. Personne ne peut le reprendre sur cela. Mais que sait-il de ces foules qu'il voudrait lancées sur les routes de Jérusalem ? Que sait-il vraiment de la guerre ?

Quand il dit que tuer l'infidèle n'a rien de criminel et qu'être tué pour le Christ donne la palme du martyr, c'est à des combats chevaleresques qu'il pense, pas aux horreurs des batailles et aux crimes auxquels elles exposent. ^{xxx}

Le chevalier : (*peu sûr de lui*) Moi, c'est en chevalier que j'irai à Jérusalem !

Le bâtisseur : (*presque en colère*)

En chevalier ! En chevalier ! Comme à Vitry !

Et Jérusalem ! Non ! Non !

Ecoute Pierre, le saint abbé de Cluny,

« Il vaut mieux servir Dieu dans l'humilité que d'accomplir le pèlerinage de Jérusalem. S'il est bon de visiter le lieu où le Seigneur a posé les pieds, il est préférable de chercher le ciel où l'on peut contempler sa face ». ^{xxxii}

Et Bernard lui-même qui dit qu'il faut, non pas chercher la Jérusalem terrestre, mais la Jérusalem céleste. ^{xxxiii}

Le chevalier : Pourtant, ne doit-on pas protéger les Eglises d'Orient ? Ne doit-on pas défendre par les armes le Saint-Sépulcre si gravement menacé par les Turcs ?

Le bâtisseur : C'est par d'autres moyens que l'on doit défendre la chrétienté.

Ces moyens ce sont ceux que le Christ lui-même nous a donnés : ^{xxxiiii}

- Si quelqu'un te frappe sur une joue, tends-lui l'autre !
- Pierre ! Remet ton épée au fourreau !
- Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent.
- Si l'on vous persécute dans une ville fuyez dans une autre !

Le chevalier : Fuir ?

Le bâtisseur : Oui, les Turcs. Ne va pas là où ils sont.

Et les démons de Vitry ! Fuis tous les lieux où tu risques de les trouver.

Le chevalier : Fuir, mais dans quelle ville ?

Le bâtisseur : A Cluny ! Là, Pierre te montrera comment faire pour obtenir le salut.

Le chevalier : Mais l'indulgence que l'Eglise m'offre en me croisant ?

Le bâtisseur : -C'est l'autre voie qu'elle te propose que tu dois choisir.

Le chevalier : Le cloître ?

Le bâtisseur : Le retournement. La conversion.

Le chevalier : Conversion ? Ne suis-je pas chrétien ?

Le bâtisseur : (*énergique*) Tu l'es ! Mais ces démons qui t'ont pris par l'épaule. Tu les as bien écoutés quand ils t'ont dit : « Prends cette ville ! » « Perce ses murailles ! », « Lance tes hommes au combat ! », « La victoire est à toi ! »

Le chevalier : Oh ! Oui ! je les ai écoutés... et pire encore, avec passion ! C'est affreux ! Ma main, en est encore toute couverte du sang de cet enfant !

Le bâtisseur : Alors, ces voix ne les écoute plus jamais ! Ecoute la voix de la compassion pour les pauvres, les opprimés, les malheureux.

Mais... j'entends que les chanoines ont achevé de chanter les vêpres.

Entrons dans la cathédrale. Allons voir le chemin de pierre que tu pourras suivre.

Le chevalier : Chemin de pierre ?

Le bâtisseur : Oui, le chemin de ces sculptures que nos imagiers ont placé sur les chapiteaux dans toutes églises que nous construisons. ^{xxxiv}Elles ont pour but de montrer ce qu'il

faut faire pour trouver la paix en ce monde et pour mériter le salut. Mais il faut comprendre leur sens
Je te les expliquerai comme mon maître Wiligelmo ^{xxxv} me les a expliquées pour que je puisse les reproduire dans les églises que je bâtis en comprenant leur sens.
Ces sculptures t'aideront à trouver la paix à laquelle tu aspires... et le salut.

Tous deux s'éloignent alors pour revenir comme s'ils entraient dans la cathédrale. Le bâtisseur s'assied devant un ordinateur. Il passera les images.

NOTES

ⁱ Exuperius ou Exupère est un saint du IV^e siècle. Il fut le premier évêque de Bayeux. De nombreux miracles lui étaient attribués.

ⁱⁱ Guillaume le Conquérant avait donné à un grand nombre d'abbayes des reliques qu'il avait acquises et dont on possède la liste... L'Abbaye-aux-Dames possédait ; du bois de la Croix, des cheveux de la Sainte Vierge, des os d'Isaïe et de Samuel, des poils de la barbe de saint Pierre, des cheveux de saint Denis, de Rustique et d'Éleuthère, un doigt de saint Nicolas de Myra, de la « poudre » de saint Démétrius, du sang de saint Georges, etc. L'Abbaye-aux-Hommes, pour sa part, avait un morceau d'os du bras de saint Étienne, des pierres de sa lapidation et une ampoule de son sang. (Cf. Lucien Musset *Les translations des reliques en Normandie aux XI^e et XII^e siècles.*)

La présence dans le trésor de l'abbaye de Grestain d'une « bourse de la Sainte Vierge » est attestée par Mère Mectilde du Saint Sacrement dont le bateau qui la conduisait à Varsovie avec plusieurs sœurs de Rouen s'échoua le 9 septembre 1687 non loin de Grestain. Les sœurs furent reçues à l'abbaye par son abbé, Mgr Sanguin évêque de Senlis, qui leur montra la précieuse bourse « d'étoffe fine ».

Il ne serait pas étonnant que cette bourse ait fait partie de la collection de reliques de Guillaume et qu'il l'ait offerte à l'abbaye de Grestain où sa mère, qu'il chérissait, était enterrée.

ⁱⁱⁱ Au Moyen Âge, en l'absence de prêtre, l'aveu des péchés à un laïc, s'il exprimait une sincère contrition, était considéré comme valant absolution (Cf Cyrilille Vogel « *Le pécheur et la pénitence dans l'Église ancienne* »)

^{iv} La description du drame de Vitry se trouve dans la chronique de Robert de Torigni. A l'occasion d'un différend avec le pape Innocent II sur l'investiture de l'évêque de Langres, Louis VII envahit le domaine

de Thibaut de Champagne qui soutenait le candidat du pape. En janvier 1143, l'armée du roi, commandée par le comte de Vermandois, assiège Vitry-en-Perthois et parvient à y pénétrer après une rude bataille. Terrorisée, la population se réfugie dans l'église. Les soldats du roi incendient des maisons. Le feu prend dans la toiture de l'église. 1300 hommes femmes et enfants périrent dans l'incendie. Les remords du roi sont attestés par plusieurs auteurs dont Torigni.

^v Cette réponse, à peine adaptée par moi, je l'ai entendue l'ai entendue à la radio, avancée par un vétéran qui se reprochait au cours d'un combat d'avoir tué un jeune qui, disait-il, avait l'âge de son fils.

^{vi} Au 12^e siècle la question de la responsabilité des chefs dans la conduite de la guerre était parfaitement établie.

^{vii} Si les crimes commis par des soldats en campagne sont fréquemment évoqués par les chroniqueurs, les historiens comme maintenant les journalistes, c'est toujours en termes très généraux. Viols, exécutions sommaires, assassinats d'enfants, tortures etc. et ils concernent toujours les soldats du camp ennemi.

Je n'en ai trouvé qu'un seul, impossible à reprendre dans une pièce, raconté par Agrippa d'Aubigné dans « Les Tragiques ». Il s'agit d'un crime atroce commis par des soldats qui étaient sous ses ordres et qu'il n'avait pas su ou pu contrôler.

Outre l'horreur qu'il ressentit, il dit en avoir conçu un profond remords.

^{viii} Pierre le Vénérable ; *De miraculis*. On y trouve plusieurs récits de visions de l'enfer par des pécheurs où ce sont de véritables diables qui leur apparaissent entourés de flammes. Certains manuscrits lui attribuent une des plus frappantes dont le titre est « *La vision de Gunthelm* ». C'est le récit de la visite de l'au-delà par un chevalier qui, bien que devenu moine, quitta son monastère pour se faire croisé. Il est conduit par St Benoît au paradis puis par l'archange Raphaël en

enfer. Revenu de ce « voyage », édifié, il décida de regagner son monastère et de ne pas participer à la croisade.

^{ix} A cette époque le mot « réconciliation » (pour « absolution » qui l'a peu à peu remplacé), était en usage (cf. Cyrille Vogel) ? Le mot nous est revenu.

^x Gratien, moine camaldule, professeur de droit à Bologne. Auteur de : « *Concordance des canons discordants* » (1139) une compilation de milliers de textes de doctrine et de jurisprudence de l'Eglise. Dans la Cause 23 de la deuxième partie du *Décret*, il discute la question de l'usage de la violence. Citant les Evangiles il souligne que la guerre est étrangère à la discipline évangélique. C'est dans ce décret qu'on trouve la phrase « *Il apparaît que la guerre est un péché* ». Son œuvre est à l'origine du corpus ultérieur du « *Droit canon* ». *L'influence du droit romain s'y lit très nettement.*

^{xi} Reprenant et précisant les termes de nombreux conciles, le concile de Clermont en 1095 sur la *Paix de Dieu* interdisait non seulement de s'en prendre à la vie et aux biens des « inermes », mais de tuer des chrétiens, et aussi de faire la guerre entre le mercredi et le lundi et pendant certains jours de fêtes. On a calculé que la guerre, même « licite » n'était canoniquement tolérée que pendant 80 jours par an. Autres prescriptions : la sanctuarisation des églises, lieux de refuge où il était interdit de poursuivre qui que ce soit. Sans avoir été appliquées scrupuleusement, ces prescriptions, acceptées par beaucoup, tant clercs que seigneurs, produisirent des effets considérables. De nombreux chevaliers perdirent leur raison d'être. C'est la raison pour laquelle d'aucuns pensèrent qu'ils pourraient être utilement employés en Terre Sainte.

^{xii} A cette époque le mot « réconciliation » (pour « absolution » qui l'a peu à peu remplacé), était encore en usage (cf. Cyrille Vogel) ? Le mot nous est revenu.

^{xiii} Depuis plusieurs décennies, l'usage de ce que les historiens appellent « la pénitence tarifée » s'était répandue sur le continent, propagée par des moines et des prêtres venus des « îles », Irlande, Ecosse ... Il s'agissait d'un système où, après confession, le prêtre cherchait dans son « pénitentiel » le péché qui lui avait été avoué, face auquel la pénitence correspondante était notée (d'où le mot « tarifé »). Il l'imposait alors au pénitent et c'est au terme de celle-ci, souvent plusieurs années, que la « réconciliation » lui était accordée. Ce système répondait à un réel besoin des fidèles qui sans lui ne pouvaient recourir qu'à la réconciliation que l'Eglise accordait à l'article de la mort ou à celle, dite « pénitence antique » qui correspondait aux péchés ayant provoqué un scandale public et qui ne pouvait être accordée qu'une seule fois dans la vie (voir la note suivante).

La pénitence tarifée n'était pas sans défaut. D'un pénitentiel à l'autre (ils étaient souvent rédigés par les confesseurs eux-mêmes) la liste des péchés et de leurs tarifs variait, tarifs souvent d'une implacable sévérité – des années de jeûne pour des péccadilles. Toutefois, ce système avait ceci de rassurant qu'en cas de récurrence, le processus pouvait être renouvelé.

Cf Cyrille Vogel.

^{xiv} *Cf Cyrille Vogel*

^{xv} Les larmes étaient considérées à l'époque comme un signe de contrition sincère, et de la part des prêtres, de compassion. De nombreux textes mentionnent les endroits où, dans la liturgie pénitentielle, la communauté, l'évêque, les pénitents pleurent. *Sacramentaire Gélasien* cité par Cyrille Vogel.

^{xvi} Le chevalier décrit ici le système de la « pénitence publique » (nommé par les historiens « pénitence antique » et qui concernait les péchés ayant provoqué un scandale public. Elle tire son origine des premiers siècles de l'Eglise. Pendant très longtemps elle a été la seule procédure de réconciliation accessible aux fidèles en cours de vie. Ils

n'avaient, autrement d'autre choix que d'attendre celle que l'Église pouvait leur donner « in articulo mortis ».

Noter qu'elle reposait sur une base volontaire. Nul n'y était, sauf exceptions, contraint. Seul l'aspect confession du péché à l'évêque était secret, tout le reste se faisait publiquement. Noter enfin qu'elle ne pouvait être accordée par l'Église qu'une seule fois. En cas de rechute, l'Église ne-pouvait plus rien pour le pénitent. C'est pour cette raison qu'elle était rarement pratiquée. Les évêques refusaient d'y soumettre la plupart de ceux qui en faisaient la demande, surtout ceux qu'ils estimaient être trop jeunes pour cela. Au XIIème siècle elle était largement tombée en désuétude. Pratiquée, mais très rarement.

Un exemple, l'histoire de Saint Bernard-le-Pénitent, rapportée par un moine de l'abbaye de Saint Bertin.

Bernard avait commis nombre de « crimes horribles ». L'évêque lui imposa en 1170 la pénitence suivante, et comme on le voit, publiquement :

« Jean, par la grâce de Dieu, évêque de Maguelone, à tous les pasteurs et fidèles de l'Église catholique, salut éternel dans le Seigneur. Que vous tous sachiez qu'en expiation des crimes horribles dont il s'est rendu coupable, nous avons imposé à Bernard, le porteur de la présente lettre, la pénitence suivante : qu'il voyage nu-pieds pendant sept ans ; qu'il ne revête plus de chemise pour le reste de sa vie ; que les quarante jours précédant la naissance du Sauveur soient pour lui comme le jeûne du Carême ; qu'il s'abstienne de viande et de gras le mercredi, et de tout aliment sauf de pain et d'un peu de vin le vendredi ; que les vendredis du Carême et des Quatre Temps il ne boive que de l'eau, et que tous les samedis qui ne sont pas fériés il ne prenne ni viande ni gras, sauf maladie. Nous vous demandons, au nom de la charité en Jésus-Christ, pour la rédemption de vos âmes et dans un esprit de compassion, de donner à ce pauvre pénitent la nourriture et le vêtement nécessaires, et d'alléger sa pénitence autant que la raison le prescrit. Donné à Maguelone l'an 1170 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, au mois d'octobre. Valide pour sept ans seulement. »

Bernard accomplit tout cela, fit de nombreux pèlerinages, Rome, Saint Jacques, Jérusalem. « Réconcilié » au terme de ces sept années, il fut

admis comme moine dans l'abbaye de Saint-Bertin. Il mourut en odeur de sainteté. D'innombrables miracles lui furent attribués.

Cf. Cyril Vogel

^{xvii} La communion sous les deux espèces a été pratiquée par l'Église durant tout le moyen-âge. Elle tomba progressivement en désuétude à partir de la fin du XII^e. Elle sera interdite par le concile de Constance en 1415.

^{xviii} Grégoire VII

^{xix} Tout cela se lit dans les lettres et bulles de Grégoire VII. C'est bien en pénitent que l'empereur est allé à la rencontre du pape à Canossa (1077). Et c'est en tant que pénitent que ce dernier l'a reçu. A noter que l'absolution accordée était celle de dernier recours susceptible d'être définitivement révoquée en cas de rechute dans le péché. Sur l'interdiction définitive, elle, de porter la couronne, un passage du discours que Grégoire VII a prononcé en 1080 le confirme sans ambiguïté « *Le voyant si humilié, ... je l'ai réintégré dans la Communion mais je ne l'ai pas rétabli dans la royauté d'où je l'avais déposé au synode de Rome (1076)* »

Cet aspect est rarement rappelé par les historiens dont l'attention se porte plus volontiers sur la crise politique qui opposait le pape et l'empereur.

^{xx} Concile de Tolède pour justifier la pratique de la pénitence publique

^{xxi} Pour les détails, on peut consulter ;

https://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1988_num_74_192_3425?q=la+conf%C3%A9rence+de+saint+enis+et+louis+VII

^{xxii} Cf l'article ; *Louis VII pèlerin* de Aryeh Grabois. Il fallait, pour l'honneur du roi que sa pénitence restât secrète pour ne pas miner son autorité.

^{xxiii} Cf. Jacob Merlo Horstius (1594-1644) son commentaire de cette rencontre :

« ... Bernard, en voyant les larmes abondantes dont le visage du roi était baigné ... ne put s'empêcher de s'écrier : « Si la source n'en est bientôt tarie, elles éteindront dans leurs flots le souvenir des flammes de Vitry. Qu'elles soient seulement mêlées de constance et de force ! Ne pleurez pas, Sire, comme pleurent les femmes, montrez-vous homme et roi jusque dans vos larmes. »

^{xxiv} Lettre de Grégoire VII à l'émir berbère An-Nesir 1076

^{xxv} La ville d'Edesse comme sa région était byzantine. Elle fut conquise par les Seldjoukides en 1087 puis reprise par Byzance en 1095. Menacée de nouveau, Byzance fit appel aux croisés qui s'emparèrent de la ville en 1098. En 1146 Edesse est reprise par les Seldjoukides et sa population chrétienne massacrée. La nouvelle bouleversa toute la chrétientée.

^{xxvi} Décret de Gratien (cause 23 de la deuxième partie du *Décret*).

^{xxvii} Chronique d'Albert d'Aix (1130) Il fait le récit de cet événement et plus loin ajoute : *« Ces pèlerins aussi stupides que fous ont été punis par Dieu. Beaucoup se noyèrent dans le Danube ou furent tués par les Hongrois. »*

^{xxviii} Albert d'Aix, VI :23. Le *« carnage stupéfiant de Sarrasins au nombre de dix mille »* ... *« Ils n'épargnèrent aucun des païens, quelque fût leur âge ou leur statut. »*

Nombre d'autres chroniqueurs relatent le fait. On trouve aussi des témoignages dans les sources musulmanes.

^{xxix} Saint Augustin dans *La Cité de Dieu*

^{xxx} Cf : Cette célèbre lettre de saint Bernard :

« Pour les chevaliers du Christ, au contraire, c'est en toute sécurité qu'ils combattent pour leur Seigneur, sans avoir à craindre de pécher en tuant leurs adversaires, ni de périr, s'ils se font tuer eux-mêmes. Que la mort soit subie, qu'elle soit donnée, c'est toujours une mort pour le Christ : elle n'a rien de criminel, elle est très glorieuse. Dans un cas, c'est pour servir le Christ ; dans l'autre, elle permet de gagner le Christ lui-même : celui-ci permet en effet que, pour le venger, on tue un ennemi, et il se donne lui-même plus volontiers encore au chevalier pour le consoler. Ainsi, disais-je, Le chevalier du Christ donne-t-il la mort sans rien redouter ; mais il meurt avec plus de sécurité encore : c'est lui qui bénéficie de sa propre mort, le Christ de la mort qu'il donne. Car ce n'est pas sans raison qu'il porte l'épée : il est l'exécuteur de la volonté divine, que ce soit pour châtier les malfaiteurs ou pour glorifier les bons. Quand il met à mort un malfaiteur, il n'est pas un homicide, mais, si j'ose dire, un malicide. Il venge le Christ de ceux qui font le mal ; il défend les chrétiens. S'il est tué lui-même, il ne périt pas : il parvient à son but. La mort qu'il inflige est au profit du Christ ; celle qu'il reçoit, au sien propre. De la mort du païen, le chrétien peut tirer gloire, puisqu'il agit pour la gloire du Christ ; dans la mort du chrétien, la générosité du Roi se donne libre cours : il fait venir Le chevalier à lui pour le récompenser. Dans le premier cas, le juste se réjouira en voyant le châtiment ; dans le second, il dira : "Puisque le juste retire du fruit de sa justice, il y a sans doute un Dieu qui juge les hommes sur la terre." Pourtant, il ne convient pas de tuer les païens si l'on peut trouver un autre moyen de les empêcher de harceler ou d'opprimer les fidèles. Mais, pour le moment, il vaut mieux que les païens soient tués, plutôt que de laisser la menace que représentent les pécheurs suspendus au-dessus de la tête des justes, de peur de voir les justes se laisser entraîner à commettre l'iniquité. [...]

Qu'ils soient rejetés loin de la cité du Seigneur, ceux qui commettent l'iniquité, ceux qui s'efforcent d'enlever les inestimables richesses que Jérusalem réserve au peuple chrétien, ceux qui veulent souiller les Lieux saints et s'approprier le sanctuaire de Dieu. Que les deux glaives des fidèles soient levés sur la tête des ennemis, pour détruire quiconque

s'élève contre la foi de Dieu, c'est-à-dire celle des chrétiens, « pour que les nations ne disent pas: où est leur Dieu ? »

^{xxx} Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, lettre 51

^{xxxii} Saint Bernard lettres 399 et 80

^{xxxiii} Cette liste, celle, parmi d'innombrables autres, de Pierre Damien dans *De Divina omnipotentia* et celle du déjà mentionné Gratien.

^{xxxiv} Ces images, que l'on trouve par milliers dans les églises romanes répondent de manière très concrète à la question : « Que faire pour assurer son salut ». Elles illustrent souvent sous la forme de démons repoussants les dangers qui menacent les hommes, vices, tentations. Elles montrent aussi les moyens de s'en défendre. Elles montrent enfin les moyens d'avancer vers le salut et souvent aussi l'homme sauvé.

^{xxxv} De Côme. Probablement le plus grand des maîtres imagiers du temps roman.